

LES AFFAIRES INDIENNES—LA RECONSTITUTION DU COMITÉ PARLEMENTAIRE

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Monsieur l'Orateur, si je n'attendais pas depuis jeudi dernier pour discuter de cette question, je ne retiendrais pas la Chambre à cette heure tardive. Vu ce qui vient de se passer, il semble que l'ajournement de la Chambre ne tardera pas, et je tiens à signaler cette question au gouvernement afin d'obtenir l'assurance que le comité des affaires indiennes sera reconstitué sans tarder quand la présente session reprendra ses travaux.

• (10.30 p.m.)

Lorsque j'ai demandé au leader de la Chambre, jeudi dernier, si cela pourrait se faire, il m'a dit que la question était du ressort du ministre des Affaires indiennes. Or, la Chambre a adopté la motion suivante le 13 juillet 1966:

La Chambre décide que le comité permanent des affaires indiennes, des droits de l'homme, de la citoyenneté et de l'immigration soit autorisé à se transporter d'un endroit à un autre au Canada afin d'obtenir des renseignements supplémentaires concernant les Indiens et les groupements d'Indiens; et

Qu'à cette fin, ledit comité soit autorisé à siéger alors que la Chambre est en session ou pendant la durée de son ajournement; et

Que le greffier dudit comité et le personnel nécessaire de soutien accompagnent ledit comité.

Il y a près de deux ans de cela; or, rien n'a encore été fait. J'ai signalé un peu plus tôt aujourd'hui que le président du comité, le député de Cartier (M. Klein), avait fait une déclaration à la presse, dans laquelle il recommandait que le comité commence à se transporter d'un endroit à un autre, et ainsi de suite, comme le recommandait la motion. Nous savons donc qu'il nous appuie de tout cœur.

Les affaires indiennes ont fait l'objet de deux importants discours la semaine dernière, l'un prononcé par le ministre à l'Université de Colombie-Britannique, le 23 mars, et l'autre, par le chef de l'opposition (M. Stanfield) à Calgary, le 21 mars. Le ministre a fait ressortir, dans ce domaine, l'importance des consultations et des connaissances pratiques dans trois passages que je vais citer de son discours. Il a dit:

Les Indiens s'estiment lésés.

Puis il a ajouté:

Le problème social le plus grave du Canada, c'est sans aucun doute le problème des Indiens.

Le ministre, en fin de compte, a déclaré qu'il importait au plus haut point de forger une dignité parmi les Indiens.

[L'hon. M. Pennell.]

A Calgary, le chef de l'opposition (M. Stanfield) a fait entendre le même son de cloche dans une allocution. A la lumière de cet éminent appui, point n'est besoin d'insister sur le fait que c'est notre désir à tous ici. A mon avis, il existe des problèmes extraordinaires qui ne sauraient être résolus que si les députés avaient l'occasion de les approfondir en personne. Nous avons songé à instituer une commission des griefs pour les Indiens. Personnellement, j'aimerais consulter directement les Indiens du Canada à ce sujet. On nous répète depuis nombre d'années qu'il faut modifier la loi sur les Indiens. La semaine dernière, le ministre a émis une déclaration portant que ses hauts fonctionnaires consulteraient les bandes et chefs indiens de tout le pays au sujet des modifications proposées. Il admettra, j'espère, que les membres du Parlement devraient pouvoir également consulter les Indiens quant à la teneur des modifications proposées.

Cet après-midi, nous avons assez longuement discuté le problème qui se pose dans le domaine de la santé pour les premiers Canadiens; étant donné la confusion que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen) a apportée, il est, je pense, grandement temps que les membres du comité aient l'occasion de discuter cette question avec des représentants des communautés indiennes du pays.

Ces dernières années, le programme de développement communautaire s'est malheureusement enlisé dans la bureaucratie. Voilà un autre sujet d'intérêt vital pour les députés. Une excellente étude menée sous les auspices du Conseil canadien du bien-être a exposé les problèmes reliés au maintien de la loi et de l'ordre. On devrait également étudier cette question. Dans le discours qu'il a prononcé à Calgary, le chef de l'opposition a signalé les énormes difficultés qui ont surgi dans ce domaine, et les visiteurs de nos institutions pénales, des prisons provinciales en particulier, en ont la preuve quand ils découvrent que la plupart de ceux qui s'y trouvent, hommes et femmes, sont des Indiens.

Dans certains cas, la population de la prison est composée à 100 p. 100 de nos premiers Canadiens. Je ne cesse pas de recevoir des protestations et des pétitions des bandes de la partie sud-est de ma circonscription. Une des résolutions adoptées à une réunion tenue vendredi dernier au Friendship Centre de Brandon, où quelque 60 représentants d'une douzaine de collectivités indiennes étaient